

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Prévenons les intoxications au monoxyde de carbone

Saint-Jérôme, le 19 décembre 2016 – La Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides souhaite sensibiliser la population à l'importance de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.

Chaque année, le monoxyde de carbone, aussi appelé CO, est responsable de plusieurs intoxications, surtout durant l'hiver, particulièrement durant les périodes de froid intense. Le fonctionnement accru des systèmes de chauffage alimentés au bois, au mazout, au propane et au gaz naturel et l'utilisation répandue d'abris pour les véhicules sont les principales causes de ces incidents. Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Il n'irrite pas les yeux ni les voies respiratoires. Respirer du monoxyde de carbone peut être très dangereux pour la santé et même entraîner la mort.

Le monoxyde de carbone se dégage lorsque des appareils et des véhicules brûlent un combustible comme le propane, le bois, le mazout, etc.

La meilleure façon de prévenir une intoxication au monoxyde de carbone est de prendre des mesures de sécurité appropriée :

- Ne pas utiliser d'appareil utilisant un combustible à l'intérieur (chaufferette au propane, BBQ de camping, réchauds, etc.) ou faire fonctionner une voiture à l'intérieur d'un garage;
- Faites ramoner votre cheminée et assurez-vous qu'elle ne soit pas obstruée ou qu'elle ne présente pas de fuites;
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone dans les endroits où il y a des sources de monoxyde de carbone puisque c'est le seul appareil qui peut détecter la présence de ce gaz et vous la signaler. Il pourrait vous sauver la vie et celle de vos enfants.

Si l'avertisseur sonne, dirigez-vous immédiatement à l'extérieur de la résidence et composez le 9-1-1.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien suivant : <http://sante.gouv.qc.ca/problemes-de-sante/intoxication-au-monoxyde-de-carbone/#quoi-faire-symptomes-monoxyde>

-30-

Source : Direction générale
Service des relations médias, relations publiques et à la communauté
450 432-2777, poste 22898